



Annexe A – Modifications apportées à la norme LEAF Marque (v16.1 à v17.0).

Des modifications ont été apportées aux points de contrôle listés ci-dessous depuis la version 16.1 de la norme LEAF Marque.

v16.1 Numéro de point de contrôle	Numéro du point de contrôle v17.0	Section	Changement
-	-	Général	<i>Numérotation des points de contrôle mise à jour</i> : Les points de contrôle de la norme LEAF Marque Standard v17.0 ont été renumérotés. Le tableau ci-dessous indique la correspondance entre les points de contrôle de la v17.0 et ceux de la v16.1.
-	-	Général	<i>Nouvelles catégories de points de contrôle</i> : Les catégories de points de contrôle sont passées de « Essentiel » et « Recommandé » dans la version 16.1 à « Fondamental » et « Avancé » dans la version 17.0. Voir la légende pour plus d'informations.
-	-	Général	<i>Nouvelle colonne de conseils</i> : Une colonne de conseils a été ajoutée à la norme v17.0.
-	-	Général	<i>Nouvelles sous-sections</i> : Les sections de la norme v17.0 contiennent des sous-sections pour organiser les exigences par sujet.
1.1, 1.3	1.1.1	Planification stratégique et résilience	Fusion : Deux points de contrôle de la version 16.1 ont été fusionnés dans la version 17.0 afin de réduire les doublons. Mise à jour mineure du libellé du texte de vérification.
1.2	1.2.1	Planification stratégique et résilience	Texte mis à jour : Modification mineure du libellé du texte de vérification afin de réduire les répétitions.
Aucun	1.3.1	Planification stratégique et résilience	Nouveau point de contrôle : Un nouveau point de contrôle a été ajouté, exigeant que l'entreprise démontre sa connaissance de la législation applicable et des moyens de s'y conformer.
1.14	1.4.1	Planification stratégique et résilience	Nouvelles exigences ajoutées : le point de contrôle exige désormais que les enregistrements indiquent le type et la date de la plainte, les observations sur la façon dont la plainte est survenue et les mesures prises pour la résoudre.
1,6, 1,10, 1,11	1.5.1	Planification stratégique et résilience	Texte fusionné/mis à jour : Trois points de contrôle de la version 16.1 ont été fusionnés dans la version 17.0 afin de réduire les doublons et de simplifier les exigences. Parmi les nouveautés, la politique est désormais signée et comprise par la direction, et non plus par le personnel permanent



			(version 16.1). La politique IFM n'a plus besoin d'être communiquée aux « fournisseurs concernés » (version 16.1).
1,15	1.5.2	Planification stratégique et résilience	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Mises à jour mineures du texte des points de contrôle pour plus de clarté. Le point 1.5.2.c a été reformulé afin d'exiger la prise en compte des améliorations découlant de la mise en œuvre de l'IFM. Une exigence a été ajoutée pour garantir que le personnel et les sous-traitants aient accès à la norme LEAF Marque (1.5.2.e).
8.5	1.5.3	Planification stratégique et résilience	Texte mis à jour / déplacé / nouvelle exigence ajoutée : Le point de contrôle 8.5 de la version 16.1 a été déplacé de la section « Paysage et biodiversité » vers la section « Planification stratégique et résilience », car il s'applique à l'ensemble de l'exploitation et doit être pris en compte dans la planification et les accords commerciaux. Ce point de contrôle a également été mis à jour afin de préciser que l'entreprise a conclu un accord exigeant des locataires/entrepreneurs une gestion durable des terres. Ce point de contrôle est désormais obligatoire pour la certification LEAF Marque dans la version 17.0.
Aucun	1.5.4	Planification stratégique et résilience	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à rechercher des propriétaires fonciers ayant des objectifs de développement durable.
1.12	1.5.5	Planification stratégique et résilience	Nouvelles exigences ajoutées : Une nouvelle exigence a été ajoutée pour identifier les possibilités d'utiliser des matériaux recyclés/recyclables ou biodégradables/compostables, ou de réutiliser des matériaux.
1.17	1.6.1	Planification stratégique et résilience	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
4.5	1.6.2	Planification stratégique et résilience	Modifications apportées au texte : L'exigence relative à l'évaluation des risques de pollution a été déplacée dans la section « Planification stratégique et résilience » de la norme. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée : les entreprises doivent désormais démontrer qu'elles sont conscientes des sources externes de pollution.
1.24	1.6.3	Planification stratégique et résilience	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. L'exigence de résilience climatique ne doit plus être justifiée par des documents ; une discussion verbale permettant de démontrer une prise de conscience est également acceptable.
Aucun	1.6.4	Planification stratégique et résilience	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager l'évaluation de la résilience des entreprises et les moyens de l'améliorer.



2.1	2.1.1	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle / texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le point de contrôle « Plan de gestion des sols » de la version 16.1 a été scindé en deux points de contrôle dans la version 17.0 (2.1.1 Évaluation des sols et 2.1.2 Plan de gestion des sols). Une exigence a été ajoutée pour identifier les risques de dégradation des sols.
2.1	2.1.2	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour / Nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. De nouvelles exigences relatives à la gestion des sols tourbeux et à la définition d'objectifs ont été ajoutées.
2.1	2.1.3	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour les entreprises qui ne cultivent pas en pleine terre afin de réaliser une évaluation de l'utilisation des substrats. Certains points de vérification étaient déjà traités dans le cadre du point de contrôle 2.1 de la version 16.1.
2.1	2.1.4	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Ce point de contrôle a été ajouté afin de répondre aux besoins des entreprises qui ne cultivent pas en pleine terre et d'encourager une gestion durable des substrats de culture. Certains points de vérification étaient déjà traités dans le point de contrôle 2.1 de la version 16.1.
2.3, 2.4	2.1.5	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle / fusion / texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le plan de gestion intégrée des éléments nutritifs v16.1 a été scindé en deux points de contrôle dans la v17.0 (2.1.5 et 2.1.6). Le point de contrôle relatif aux carences en oligo-éléments a été fusionné avec celui-ci. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée pour justifier les apports d'éléments nutritifs.
2.3, 4.2	2.1.6	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour / fusionné / nouvelles exigences ajoutées : Le point de contrôle du plan de gestion du fumier v16.1 a été fusionné avec celui du plan de gestion intégrée des nutriments v17.0 afin de réduire les doublons. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. De nouvelles exigences ont été ajoutées concernant la communication du plan et l'identification des stratégies permettant d'éviter les apports excessifs d'éléments nutritifs.
Aucun	2.1.7	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mesurer l'efficacité de l'utilisation de l'azote le cas échéant.
2.7	2.2.1	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour / nouvelles exigences : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une exigence a été ajoutée afin de préciser que des stratégies doivent être mises en œuvre pour prévenir la dégradation des sols.



2.2	2.2.2	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
Aucun	2.2.3	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à minimiser autant que possible le travail du sol.
Aucun	2.2.4	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à minimiser autant que possible les surfaces de sol nu.
Aucun	2.2.5	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à maintenir, dans la mesure du possible, des racines vivantes dans le sol.
Aucun	2.2.6	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les entreprises atténuent la salinisation des sols et ses impacts négatifs sur leur état.
2.14	2.3.1	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour / Nouvelle exigence ajoutée : ce point de contrôle exige désormais que les producteurs mesurent annuellement la santé de leurs sols, afin de garantir que les entreprises surveillent l'état et la santé de leurs sols et d'éclairer les décisions en matière de gestion des sols.
2.2	2.3.2	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour encourager les entreprises à mesurer la matière organique du sol, le cas échéant (cette exigence était auparavant mentionnée au point 2.2 de la norme v16.1).
Aucun	2.3.3	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mesurer le carbone organique du sol, le cas échéant.
Aucun	2.4.1	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour encourager les entreprises à abandonner l'utilisation de substrats de culture à base de tourbe.
Aucun	2.4.2	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à s'approvisionner en plantes cultivées dans des substrats sans tourbe lorsque cela est approprié.
2,13, 5,5, 8,14	2.5.1	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour / fusionné / nouvelle exigence ajoutée : Trois points de contrôle ont été fusionnés dans la version 17.0 afin de réduire les doublons. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée afin d'empêcher l'épandage de nutriments dans les zones tampons, les aires protégées et les habitats naturels.
Aucun	2.5.2	Gestion des sols et des substrats	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mettre en œuvre des techniques de précision lors de l'application d'engrais.
4.4	2.5.3	Gestion des sols et des substrats	Texte déplacé/mis à jour : Le point de contrôle 4.4 de la v16.1 a été divisé en trois points de contrôle dans la v17.0 pour plus de clarté.
2.9	2.5.4	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.



2.10	2.5.5	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée concernant l'épandage d'engrais afin de se conformer à la législation.
2.11	2.5.6	Gestion des sols et des substrats	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
2.6	3.1.1	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée afin de tenir compte des différents facteurs à prendre en compte lors de la planification du choix des cultures. Le point de contrôle ne nécessite plus de plan de culture écrit et formalisé.
Aucun	3.1.2	Santé des cultures et lutte intégrée	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, une planification à long terme des cultures et des rotations.
Aucun	3.1.3	Santé des cultures et lutte intégrée	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à accroître la diversité des cultures/cultures de couverture sur leurs exploitations.
Aucun	3.1.4	Santé des cultures et lutte intégrée	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises qui louent des terres à prendre conscience de l'importance de la rotation des cultures pour améliorer la durabilité de la gestion des terres.
3.1, 3.4	3.1.5	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour / fusionné / nouvelle exigence ajoutée : Le plan s'appelle désormais Plan de santé des cultures et de gestion intégrée des ravageurs. Le point de contrôle v16.1 relatif à la justification des pratiques de protection des cultures a été fusionné avec le point de contrôle concernant la santé des cultures et le plan de lutte intégrée. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée : les entreprises doivent désormais prioriser leur planification et leurs décisions selon la hiérarchie de la pyramide de la lutte intégrée.
Aucun	3.1.6	Santé des cultures et lutte intégrée	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à évaluer et à prévoir les risques futurs liés aux ravageurs, aux mauvaises herbes et aux maladies.
3.4	3.1.7	Santé des cultures et lutte intégrée	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour encourager les entreprises à utiliser des systèmes/outils d'aide à la décision pour éclairer la gestion des ravageurs, des mauvaises herbes et des maladies, le cas échéant (cette exigence était auparavant mentionnée au point 3.4 de la norme v16.1).
3.3	3.2.1	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.5	3.3.1	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.



3.7	3.3.2	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.2	3.3.3	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.10	3.3.4	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.18	3.3.5	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.17	3.3.6	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.16	3.3.7	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.13, 3.14	3.3.8	Santé des cultures et lutte intégrée	Fusion : Deux points de contrôle similaires relatifs aux qualifications des personnes recommandant et mettant en œuvre des PPP ont été fusionnés afin de rationaliser les exigences.
3,6, 3,19	3.3.9	Santé des cultures et lutte intégrée	Fusion : Deux points de contrôle similaires relatifs à l'utilisation appropriée des PPP ont été fusionnés afin de simplifier les exigences.
3.11	3.3.10	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.8	3.3.11	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3.12	3.3.12	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
3,9, 8,14	3.3.13	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Des exigences ont été ajoutées afin d'empêcher l'application de produits phytosanitaires aux zones tampons, aux aires protégées et aux habitats naturels. Une exigence du point 8.14 de la version 16.1 a été déplacée vers ce point de contrôle afin de garantir que toute application de produits phytosanitaires aux bordures de champs ou aux limites de sites soit minimisée et justifiée.
Aucun	3.3.14	Santé des cultures et lutte intégrée	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à utiliser des techniques d'application de précision.
Aucun	3.3.15	Santé des cultures et lutte intégrée	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à utiliser des techniques à faible dérive.
3.20	3.3.16	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.



3.21	3.3.17	Santé des cultures et lutte intégrée	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
4.10	4.1.1	Gestion des déchets et des sous-produits	Texte mis à jour : Le point de contrôle est désormais obligatoire pour la certification LEAF Marque dans la version 17.0. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. « Audit des déchets » est devenu « évaluation des déchets et des sous-produits ».
Aucun	4.1.2	Gestion des déchets et des sous-produits	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mesurer, le cas échéant, la quantité de déchets/sous-produits produits à la ferme.
4.11	4.1.3	Gestion des déchets et des sous-produits	Texte mis à jour : Le point de contrôle est désormais obligatoire pour la certification LEAF Marque dans la version 17.0. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté, notamment en ce qui concerne la définition des objectifs. « Plan d'action pour l'audit des déchets » est devenu « Plan de gestion des déchets et des sous-produits ».
Aucun	4.2.1	Gestion des déchets et des sous-produits	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les entreprises gèrent les déchets et les surplus alimentaires à la ferme.
Aucun	4.2.2	Gestion des déchets et des sous-produits	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à réutiliser ou à valoriser leurs déchets et sous-produits lorsque cela est possible.
Aucun	4.2.3	Gestion des déchets et des sous-produits	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les entreprises éliminent leurs déchets/sous-produits en dernier recours, une fois toutes les autres options de réutilisation ou de recyclage épuisées.
5.3, 5.4	4.3.1	Gestion des déchets et des sous-produits	Texte fusionné/mis à jour : Les exigences relatives au stockage des déchets et matières organiques provenant de deux points de contrôle ont été fusionnées afin de réduire les redondances. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. 4.3.1.j fait désormais référence à 6 mois de stockage, au lieu de 4 mois.
4.2	4.3.2	Gestion des déchets et des sous-produits	Déplacé / nouveau point de contrôle / nouvelle exigence ajoutée / texte mis à jour : Dans la version 17.0, l'exigence de vérification relative à l'épandage de déchets industriels constitue désormais un point de contrôle distinct. Une nouvelle exigence a été ajoutée afin de garantir l'enregistrement des épandages de déchets industriels. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
Aucun	4.3.3	Gestion des déchets et des sous-produits	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de prévenir la pollution due à l'incinération ou au brûlage régulier des déchets et des sous-produits.
6.1, 6.2	5.1.1	Énergie et émissions de GES	Fusion / Ajout de nouvelles exigences / Texte mis à jour : Deux points de contrôle relatifs au suivi de la consommation d'énergie ont été fusionnés afin d'éviter les doublons. De nouvelles exigences ont été ajoutées pour que les entreprises évaluent la part d'énergie achetée par rapport à l'énergie produite et communiquent cette évaluation au personnel concerné. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. « Audit énergétique » est devenu « évaluation énergétique » afin d'éviter toute



			confusion, car cet exercice peut être réalisé en interne. La fréquence minimale requise du suivi de la consommation d'énergie est passée de trimestrielle à annuelle.
6.3	5.1.2	Énergie et émissions de GES	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté ; le point de contrôle porte spécifiquement sur la surveillance des émissions de GES liées à la consommation d'énergie.
6.4	5.1.3	Énergie et émissions de GES	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté, notamment en ce qui concerne la définition des objectifs. « Plan d'action énergétique » est devenu « plan de gestion de l'énergie ».
6,5	5.1.4	Énergie et émissions de GES	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. De nouvelles exigences ont été ajoutées : les entreprises doivent désormais justifier l'outil de calcul de l'empreinte carbone utilisé et utiliser les résultats pour élaborer des stratégies de réduction des émissions et de captage et stockage du carbone à la ferme. Le point 5.1.4.f fait également référence aux apports d'éléments nutritifs.
4.3	5.2.1	Énergie et émissions de GES	Texte déplacé/mis à jour : Ce point de contrôle a été déplacé vers la section Énergie et émissions, car il porte sur les carburants. L'exigence relative au confinement des réservoirs mobiles de carburant est désormais traitée au point iii « Les fiouls sont stockés soit dans un réservoir de stockage de carburant, soit dans une zone de stockage à double paroi ». Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
Aucun	5.3.1	Énergie et émissions de GES	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les entreprises soient conscientes des types et des sources potentielles d'émissions de GES dans les exploitations agricoles.
Aucun	5.3.2	Énergie et émissions de GES	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre des stratégies visant à atténuer/minimiser les émissions de GES liées à la consommation d'énergie.
Aucun	5.3.3	Énergie et émissions de GES	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mettre en œuvre des stratégies visant à atténuer/minimiser les émissions de GES provenant de l'épandage d'engrais.
6.3	5.3.4	Énergie et émissions de GES	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour encourager les entreprises à mettre en œuvre des stratégies visant à atténuer/minimiser les émissions de GES provenant des systèmes d'élevage (cette exigence était auparavant mentionnée au point 6.3 de la norme v16.1).
2.2	5.4.1	Énergie et émissions de GES	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour encourager les entreprises à mettre en œuvre des stratégies de captage et de stockage du carbone à la ferme (cette exigence était auparavant mentionnée au point 2.2 de la norme v16.1).
7,1, 7,6, 4,8	6.1.1	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle / fusionné / mis à jour / texte actualisé / nouvelles exigences ajoutées : Le point de contrôle « Plan de gestion de l'eau » de la version 16.1 a été scindé en deux dans la version 17.0 (6.1.1 Évaluation de l'eau et 6.1.3 Plan de gestion de l'eau). La carte de drainage requise dans la version 16.1 peut être intégrée à la carte hydrologique. L'exigence de justification des



			sources d'eau a été fusionnée avec le point de contrôle « Évaluation de l'eau » et est désormais obligatoire pour la certification LEAF Marque dans la version 17.0. Le texte a été actualisé pour plus de clarté. Des exigences supplémentaires ont été ajoutées : les entreprises doivent désormais mesurer leur consommation d'eau annuelle, identifier les types d'eaux usées produites sur leur exploitation, mesurer la quantité d'eaux usées rejetées et démontrer leur connaissance des principaux acteurs et initiatives visant à améliorer la gestion responsable de l'eau dans le bassin versant.
7.3, 7.4	6.1.2	Gestion de l'eau	Texte fusionné/mis à jour : Deux points de contrôle relatifs à l'efficacité de l'utilisation de l'eau ont été fusionnés afin de réduire les doublons et de simplifier les exigences. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
7.1	6.1.3	Gestion de l'eau	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté, notamment concernant la définition d'objectifs. De nouvelles exigences ont été ajoutées : les entreprises doivent désormais élaborer des stratégies de gestion des inondations et des sécheresses, ainsi que des eaux usées ; fixer des objectifs pour accroître et optimiser la part d'eau réutilisée et d'eau de pluie ; et consigner les informations relatives à leur participation à des actions collectives au niveau du bassin versant.
Aucun	6.2.1	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les entreprises inspectent les points de puisage, les installations de stockage et les équipements d'irrigation pour détecter les fuites et les dommages et ainsi prévenir les pertes d'eau.
Aucun	6.2.2	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à réutiliser l'eau lorsque cela est possible.
Aucun	6.2.3	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mettre en œuvre un système d'irrigation en circuit fermé lorsque cela est approprié.
Aucun	6.2.4	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à collecter et à utiliser l'eau de pluie lorsque cela est possible.
Aucun	6.2.5	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à stocker l'eau de pluie lorsque cela est possible.
Aucun	6.2.6	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que le prélèvement et l'utilisation des eaux souterraines et de surface soient légaux et responsables.
Aucun	6.2.7	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Ajout d'un point de contrôle concernant la nécessité d'éviter l'utilisation d'eau fossile.
Aucun	6.3.1	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'obliger les entreprises à créer des zones tampons de 2 mètres autour des plans d'eau pour prévenir la pollution de l'eau.



Aucun	6.3.2	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mettre en place, dans la mesure du possible, des zones tampons de 6 à 10 mètres autour des plans d'eau.
Aucun	6.3.3	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour permettre aux entreprises d'empêcher le ruissellement de terre/limon vers les cours d'eau.
Aucun	6.3.4	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour les entreprises afin de prévenir le ruissellement et le lessivage des nutriments dans les plans d'eau et les eaux souterraines.
5.5	6.3.5	Gestion de l'eau	Texte déplacé/mis à jour/nouvelle exigence ajoutée : Ce point de contrôle a été déplacé de la section élevage vers la section « Gestion de l'eau ». Toutes les références aux effluents d'ensilage ont été déplacées vers un point de contrôle dédié à l'ensilage et à ses effluents dans la section « Élevage » (9.4.1). Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une exigence a été ajoutée afin de préciser que les installations de stockage doivent être gérées de manière à prévenir les débordements et la pollution.
Aucun	6.3.6	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'empêcher le rejet d'eaux usées et leur épandage sur les terres de polluer les cours d'eau.
Aucun	6.3.7	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'empêcher le bétail de pénétrer dans les plans d'eau et de les contaminer, le cas échéant.
Aucun	6.3.8	Gestion de l'eau	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à fournir des points d'abreuvement pour le bétail situés à l'écart des plans d'eau.
7.7	6.4.1	Gestion de l'eau	Texte mis à jour : Ce texte a été mis à jour pour plus de clarté. La qualité de l'eau doit être contrôlée au moins une fois par an, et non plus trimestriellement ou à une fréquence justifiée par l'activité de l'entreprise. De plus, la méthode et la fréquence de ce contrôle doivent être justifiées.
8.1, 8.2	7.1.1	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / Déplacements / Nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. « Audit de conservation du paysage et de la nature » est devenu « évaluation du paysage et de la biodiversité ». Le terme « conseiller spécialisé » a été remplacé par « personne possédant l'expertise appropriée » pour plus de clarté, bien que la définition reste la même (voir les directives). L'obligation d'identifier les espèces clés a été déplacée du plan de gestion du paysage et de la biodiversité (Plan de conservation et de valorisation du paysage et de la nature, v16.1) vers l'évaluation du paysage et de la biodiversité. Il est désormais obligatoire d'identifier sur la carte tous les emplacements habités par des espèces clés/protégées. Il est désormais spécifié que l'une des quatre espèces clés identifiées doit être un pollinisateur. Il est désormais obligatoire de communiquer l'évaluation au personnel concerné. Il est également obligatoire pour les entreprises louant des terrains pour une durée inférieure à 3 ans de démontrer leur connaissance de la biodiversité sur le site.



8,2, 8,3, 8,7, 8,25	7.1.2	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / fusionné / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. « Plan de conservation et de mise en valeur des paysages et de la nature » est devenu « Plan de gestion des paysages et de la biodiversité ». Le terme « conseiller spécialisé » a été remplacé par « personne possédant l'expertise appropriée » pour plus de clarté, bien que la définition reste la même (voir les directives). Les exigences ont été déplacées vers ce point de contrôle afin de réduire les doublons (communication du plan au personnel et aux prestataires concernés, soutien aux pollinisateurs, stratégies de protection et de mise en valeur des habitats). Les exigences du plan font désormais référence aux stratégies de soutien aux pollinisateurs et, le cas échéant, à la gestion des espèces envahissantes, à la création d'habitats supplémentaires, à la restauration des habitats/écosystèmes et à la description de la gestion de la faune sauvage.
8.21	7.1.3	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour : Modifications mineures apportées au texte pour en améliorer la clarté.
8.4	7.1.4	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
Aucun	7.1.5	Paysage et biodiversité	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager la collaboration avec les propriétaires fonciers pour améliorer les habitats et la biodiversité.
8.18	7.2.1	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Il est désormais obligatoire de consigner la manière dont les dommages ont été causés, leur type et la date de leur survenance.
8.29	7.2.2	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
8.28	7.2.3	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le point de contrôle 8.28 de la version 16.1 relatif à la conversion des écosystèmes a été scindé en deux points de contrôle dans la version 17.0 (7.2.3 et 7.2.4). Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée afin d'empêcher la conversion des tourbières à des fins agricoles à compter du 5 mai 2026.
8.28	7.2.4	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le point de contrôle 8.28 de la version 16.1 relatif à la conversion des écosystèmes a été scindé en deux points de contrôle dans la version 17.0 (7.2.3 et 7.2.4). Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée : consigner les stratégies mises en œuvre pour créer des habitats ailleurs sur le site, lorsque cela est possible.
Aucun	7.2.5	Paysage et biodiversité	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à participer à la restauration des habitats/écosystèmes, le cas échéant.
8.10, 8.11	7.2.6	Paysage et biodiversité	Fusion et mise à jour du texte / Ajout de nouvelles exigences : Deux points de contrôle relatifs à la conservation et à l'abattage d'arbres et de haies ont été fusionnés. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. De nouvelles exigences ont été ajoutées : en cas d'abattage d'arbres, il est désormais nécessaire de justifier la raison de cet abattage, d'obtenir l'accord du propriétaire pour les terrains



			loués et de faire référence à l'abattage ainsi qu'au plan d'aménagement du territoire dans la carte/le plan paysager et de biodiversité.
8.12	7.2.7	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté, notamment pour préciser que le point de contrôle concerne les arbres situés dans le champ. La mention d'une marge de 2 mètres a été supprimée afin d'éviter les répétitions, car ce point est traité dans le point de contrôle 7.3.6.
8.9	7.2.8	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une exigence a été ajoutée concernant la mise en œuvre de stratégies visant à promouvoir la biodiversité dans les zones entourant les plans d'eau et les zones tampons.
8.7	7.3.1	Paysage et biodiversité	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté, exigeant que les entreprises consacrent 5 % de leur superficie à l'habitat. Ce point de contrôle intègre également des éléments de la version 16.1 visant à protéger et à améliorer l'habitat.
8.23, 8.26, 8.7	7.3.2	Paysage et biodiversité	Fusion/mise à jour du texte/ajout d'une nouvelle exigence : Deux points de contrôle ont été fusionnés afin de simplifier les exigences. Ce point de contrôle intègre également des éléments d'une exigence de la version 16.1 visant à protéger et à améliorer l'habitat. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une exigence a été ajoutée pour mettre en œuvre des stratégies de protection et d'amélioration de la qualité de l'habitat.
Aucun	7.3.3	Paysage et biodiversité	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer la connectivité des habitats.
8.20, 8.24, 5.2	7.3.4	Paysage et biodiversité	Texte fusionné/mis à jour : Trois points de contrôle ont été fusionnés afin de réduire les doublons et de simplifier les exigences. Le texte a été mis à jour pour plus de clarté.
8.16	7.3.5	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. De nouvelles exigences ont été ajoutées concernant l'utilisation d'espèces indigènes ou adaptées à l'écosystème local lors de la plantation d'autres végétaux destinés à la création d'habitats, ainsi que l'enregistrement des détails relatifs à l'achat et à la plantation de nouveaux arbres.
8.14	7.3.6	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence a été ajoutée : il est désormais nécessaire de justifier les découpes requises pour des raisons d'accès ou de santé et sécurité.
Aucun	7.3.7	Paysage et biodiversité	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir le respect de toute législation locale et nationale relative à la gestion des espèces envahissantes.
Aucun	7.3.8	Paysage et biodiversité	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à mettre en œuvre des stratégies de gestion et de contrôle de la propagation des espèces envahissantes.
8.27	7.4.1	Paysage et biodiversité	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une exigence a été ajoutée précisant que le suivi doit être effectué au moins une fois par an.



Aucun	7.4.2	Paysage et biodiversité	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager les entreprises à surveiller quatre espèces ou plus sur leur exploitation, le cas échéant.
9.4	8.1.1	Mobiliser la société	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle option a été ajoutée, obligeant les entreprises à mener une activité supplémentaire de transfert de connaissances (8.2.1) lorsqu'une activité de mobilisation communautaire n'est pas appropriée.
Aucun	8.2.1	Mobiliser la société	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour permettre aux entreprises de participer à une activité d'échange de connaissances.
1.22, 1.23	8.3.1	Mobiliser la société	Modifications/fusions/mises à jour du texte/ajout d'une nouvelle exigence : Deux points de contrôle relatifs à la collaboration et à l'action collective ont été fusionnés afin de simplifier les exigences. Ce point de contrôle a été déplacé vers la section « Mobiliser la société ». Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une exigence a été ajoutée concernant la documentation des informations relatives à la collaboration/l'action collective.
5.8	9.1.1	Gestion du bétail	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Le type de professionnel vétérinaire est désormais précisé comme étant « vétérinaire ». Des critères supplémentaires ont été ajoutés précisant ce que doit inclure la visite et le bilan vétérinaires annuels.
5.7	9.1.2	Gestion du bétail	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Des exigences supplémentaires ont été ajoutées afin d'inclure le protocole de quarantaine lors de l'introduction de nouveaux animaux dans l'établissement, d'identifier les stratégies visant à minimiser l'utilisation d'antibiotiques et d'anthelminthiques et de communiquer le plan au personnel concerné.
Aucun	9.1.3	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que la densité d'élevage et le nombre d'animaux soient adaptés au système d'exploitation.
5.12	9.1.4	Gestion du bétail	Texte mis à jour / nouvelle exigence ajoutée : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. « Audit de l'alimentation animale » est devenu « évaluation de l'alimentation ». Une exigence a été ajoutée : communiquer l'évaluation au personnel concerné.
5.13	9.1.5	Gestion du bétail	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. « Plan d'action pour l'alimentation animale » est devenu « Plan de gestion de l'alimentation animale ». Des exigences ont été ajoutées précisant les stratégies visant à maximiser la production d'aliments pour animaux sur place, à utiliser les déchets et sous-produits alimentaires et agricoles comme aliments pour animaux et à optimiser la nutrition. Des exigences supplémentaires ont été ajoutées précisant les objectifs de transition vers des ingrédients à base de soja et d'huile de palme issus de sources responsables de la déforestation et vers des aliments pour animaux sans soja ni huile de palme, le cas échéant. Une exigence a été ajoutée pour communiquer l'évaluation au personnel concerné.



Aucun	9.1.6	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les entreprises disposent de plans d'urgence et de contingence.
Aucun	9.2.1	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les entreprises sélectionnent des espèces/races adaptées au système agricole en termes d'adaptabilité au microclimat, d'endurance, etc.
Aucun	9.2.2	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir que les impacts des conditions météorologiques/températures extrêmes soient pris en compte et que la gestion soit adaptée en conséquence.
Aucun	9.2.3	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de minimiser l'utilisation d'antibiotiques et d'anthelminthiques.
Aucun	9.3.1	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté pour les bâtiments abritant du bétail afin d'être optimisés en fonction du climat local.
Aucun	9.3.2	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager l'utilisation de matériaux durables/recyclés pour la literie.
4.4	9.3.3	Gestion du bétail	Texte déplacé/mis à jour : Le point de contrôle 4.4 de la v16.1 a été divisé en trois points de contrôle dans la v17.0 pour plus de clarté.
Aucun	9.3.4	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin de garantir l'efficacité des systèmes d'eau potable et de vérifier l'absence de dommages et de fuites.
5.3	9.4.1	Gestion du bétail	Texte déplacé/mis à jour/nouvelle exigence ajoutée : Les exigences relatives au stockage de l'ensilage et des effluents d'ensilage ont été déplacées vers un point de contrôle distinct (les exigences relatives au stockage des déchets organiques font désormais l'objet d'un point de contrôle distinct). Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Une nouvelle exigence précise que les installations de stockage d'ensilage doivent être conçues, construites et gérées de manière à prévenir toute pollution, notamment par drainage et ruissellement.
5.1	9.5.1	Gestion du bétail	Texte mis à jour / nouvelles exigences ajoutées : Le texte a été mis à jour pour plus de clarté. Des exigences ont été ajoutées afin de préciser des stratégies de gestion du pâturage/de la recherche de nourriture supplémentaires, le suivi des conditions de pâturage/de recherche de nourriture et la planification annuelle du pâturage/de la recherche de nourriture.
Aucun	9.5.2	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager la mise en œuvre du pâturage tournant.
Aucun	9.5.3	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager une plus grande diversité dans les zones de pâturage.
Aucun	9.5.4	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager l'intégration du pâturage/de la recherche de nourriture dans les rotations de cultures, le cas échéant.



Aucun	9.5.5	Gestion du bétail	Nouveau point de contrôle : Un point de contrôle a été ajouté afin d'encourager la mise en œuvre de systèmes sylvopastoraux /agroforestiers là où cela est approprié.
-------	-------	-------------------	--